

COMMUNE DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, et le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VITHE, Maire.

Étaient présents : Valérie VITHE, Patrick RAMOND, Alain JOURDE, Michel CARRIERE, Amélie GALINIER, Bruno BOUSQUET, Christiane COLIN, Stéphane GRIMAL.

Absents ayant donné procuration : Sylvie ESCAFRE-PIBERNE à Alain JOURDE, Nadine GROSS à Valérie VITHE, Chantal CHAZOTTES à Bruno BOUSQUET.

Absents excusés : Jean-Pierre ROQUEFEUIL, Catherine GELY, Karine PAGES, Yannick RANCOULE,.

Effectif légal du conseil municipal : 15.

Nombre de membres du conseil municipal : en exercice : 15, présents : 8, votants : 11

Date de la convocation : 3 juillet 2018

Date d'affichage : 4 juillet 2018

Le quorum étant atteint, madame le maire déclare la séance ouverte.

Stéphane GRIMAL est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Au cours de la réunion, les points suivants sont abordés :

1. Finances / Marchés publics :
 - Attribution du marché de travaux d'aménagement du centre bourg – lot n°2 et 3
2. Travaux :
 - Examen du programme voirie 2018

Madame le maire indique que le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018 sera soumis à approbation lors du prochain conseil simultanément au compte rendu du conseil de ce jour.

1. Finances / Marchés publics :

Monsieur Ramond rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé du 5 mai 2018 au 8 juin 2018 afin de choisir les entreprises qui effectueront les travaux concernant l'aménagement du centre bourg et de la traverse décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Terrassements – voiries - réseaux divers
- Lot n°2 : Espace verts
- Lot n°3 : Mobilier urbain

L'entreprise concernant le lot n°1 a été retenue lors du dernier conseil. Il s'agit là de retenir les entreprises pour les lots n°2 et 3.

Le lot n°2 Espaces verts comprend la plantation d'arbres (52) et arbustes, places de l'église et de la bascule notamment et la création de fosses adaptée à la plantation d'arbres de 25-30 cm de périmètre. Les entreprises sont notées en fonction du prix (40%) et de la valeur technique (60%).

Le lot est composé de trois tranches :

- Tranche ferme
- Tranche conditionnelle 1 : place de la bascule et abords
- Tranche conditionnelle 2 : place de l'église et abords

avec pour chaque tranche l'offre de base et l'offre PSE (arrosage intégré).

Deux entreprises ont répondu pour ce lot et leurs offres sont nettement inférieure à l'estimatif de maître d'œuvre.

La question se pose de l'approbation de l'offre optionnelle (PSE) associée à l'arrosage automatique. La mise en place de l'arrosage peut être source de fuites et de dépenses d'eau et est plus ou moins efficace. Il existe à l'entrée ouest du village et n'a jamais été utilisé ou très peu et est détérioré. Une solution intermédiaire est proposée par la mise en place de bouches supplémentaires : trois points d'eau existants, il faudrait en rajouter quatre soit une bouche tous les cents mètres.

Monsieur Ramond ajoute que de ne pas valider l'option arrosage permettrait de faire des économies.

Madame le maire précise qu'il sera plus judicieux de reporter la dépense sur des plantations ou aménagements complémentaires.

Le marché prévoit la garantie et l'entretien (8 à 12 tontes, arrosage etc.). L'entreprise est tenue à des résultats.

Madame Colin indique que c'est dans l'intérêt de l'entreprise d'assurer un bon entretien : replanter les arbres coûte cher.

Les deux entreprises sont sérieuses et ont bien répondu. Cependant, une entreprise est mieux placée niveau prix.

Le lot n°3 Mobilier urbain présente une seule offre. Les prestataires répondent sur des gros marchés : ce marché n'intéresse pas les grosses entreprises.

L'offre présentée est en deçà de l'estimatif du maître d'œuvre. Le mobilier est onéreux mais présente une qualité de durabilité et doit répondre aux normes (notamment pour le mobilier de l'aire de jeu).

Monsieur Bousquet demande s'il n'est pas possible de voir si d'autres entreprises proposent ce type de mobilier à un meilleur tarif et si l'on est obligé de partir sur cette proposition compte tenu du choix restreint.

Madame le maire précise que le maître d'œuvre a proposé un estimatif par rapport à des prix connus et pratiqués sur d'autres marchés : à qualité égale, on ne trouvera pas mieux.

Il a été en revanche demandé à l'entreprise de fournir des catalogues supplémentaires d'autres fournisseurs.

On ne s'engagera pas aujourd'hui sur le choix de modèles précis mais sur la qualité.

Monsieur Jourde précise qu'il faudra respecter dans les choix une disposition harmonieuse.

Il sera toutefois aussi possible d'ajuster la quantité.

Madame le maire conclut sur le fait qu'il n'existe pas de motif valable pour ne pas attribuer ce marché : la proposition est 20 % inférieure à l'estimatif du maître d'œuvre et la qualité demandée est respectée.

L'offre est par conséquent recevable.

- Attribution du marché de travaux d'aménagement du centre bourg – lot n°2 et 3

Délibération

Objet : Attribution du marché de travaux d'aménagement du centre bourg – Lots n°2 et n°3

Madame le maire rappelle que dans le cadre du projet de redynamisation, mise en accessibilité, valorisation du cadre de vie du « Bourg Centre » de Villefranche d'Albigeois un appel à concurrence a été lancé du 5 mai 2018 au 8 juin 2018 afin de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Terrassements – voiries - réseaux divers
- Lot n°2 : Espace verts
- Lot n°3 : Mobilier urbain

Monsieur Patrick RAMOND, premier adjoint, présente le rapport d'analyse des offres émis par le maître d'œuvre CET infra. Il détaille les propositions reçues pour les travaux d'aménagement du centre bourg lot n° 2 et l'analyse des offres examinée en commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

CONSIDERANT le rapport d'analyses des offres final établi par le bureau d'étude CET et INFRA en date du 9 juillet 2018,

ENTENDU le présent exposé,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux aménagement du centre bourg Lot n°2 : Espaces verts divers à l'entreprise MASSOL ESPACES VERTS sise 91 Route de Teillet 81000 Albi pour un montant de travaux de 90 604.58 € HT soit 108 725.51 € TTC répartis comme suit :
 - o Tranche ferme (base) : 24 167.66 € HT soit 29 001.20 € TTC
 - o Tranche optionnelle 1 (base) : 45 603.54 € HT soit 54 724.25 € TTC
 - o Tranche optionnelle 2 (base) : 20 833.38 € HT soit 25 000.06 € TTC

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux aménagement du centre bourg Lot n°3 : Mobilier urbain à l'entreprise MASSOL ESPACES VERTS sise 91 Route de Teillet 81000 Albi pour un montant total de 133 014.20 € H.T. soit 159 617.04 € T.T.C. calculé à partir du bordereau de prix unitaires remis par l'entreprise et d'un détail quantitatif estimatif indicatif et réparti comme suit :
 - o Tranche ferme (base) : 25 012,00 € HT soit 30 014.40 € TTC
 - o Tranche optionnelle 1 (base) : 95 347,20 € HT soit 114 416,64 € TTC
 - o Tranche optionnelle 2 (base) : 12 655,00 € HT soit 15 186,00 € TTC

- DONNE tout pouvoir à Madame Valérie Vithe, maire, pour signer le marché, engager l'opération et mandater la dépense.

- AUTORISE Madame Valérie Vithe, maire, à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subventions associées.

Délibération transmise à la préfecture le 13 juillet 2018.

Délibération affichée le 13 juillet 2018.

2. Travaux :

- Examen du programme voirie 2018

Monsieur Ramond présente le détail chiffré des travaux de voirie communale et intercommunale examinés en commission des travaux effectué par le responsable technique de la CCMAV d'après le marché passé.

Les travaux sont réalisés sur les routes communales et intercommunales ne sont pas distingués : le programme est réalisé sur la globalité permettant ainsi d'obtenir le maximum de subvention. Sur le long terme, l'entretien est réalisé aussi bien sur les routes communales qu'intercommunales.

Dans le centre du village, certaines voies nécessitent des travaux, mais il n'est pas opportun de les entreprendre cette année compte tenu des travaux d'aménagement de la traverse du village.

Le diagnostic a été réalisé avant les intempéries : il serait intéressant d'en réaliser un nouveau.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal d'informer si des travaux, autres que ceux proposés, sont nécessaires.

Monsieur Carrière indique que du bois sera coupé d'ici deux ans dans des parcelles menant à Fabas. L'entreprise est sérieuse : elle procède aux demandes d'autorisation auprès de la CCMAV et informe la commune. Un état des lieux avant travaux est réalisé puis après travaux afin de constater les éventuels dommages.

Monsieur Carrière propose qu'à ce moment-là le bois appartenant à la mairie soit également coupé.

Cette proposition reçoit un avis favorable.

Après discussion, il est proposé de réaliser les travaux de rénovation de voirie dans les secteurs suivants :

N°	Commune	adresse
20181	Villefranche	Rue de la mairie
20182	Villefranche	La Fourmie
20183	Villefranche	Ch de Lascaze
20184	Villefranche	Ch de la Bouriotte préparation
20185	Villefranche	Ch de la Bouriotte Bicouche
20188	Villefranche	Moulin de Moussu
20189	Villefranche	Lotissement Beneche
201810	Villefranche	Carmaillac
201811	Villefranche	Lotissement du Stade
201812	Villefranche	Fount Berbi
201813	Villefranche	Rte du Poux
201814	Villefranche	Pont de Peyrelade
201815	Villefranche	Rte Fabas élagage
201816	Villefranche	Rte Fabas Le Vergnet

pour un montant total estimé de 33 832.31 € HT soit 40 589.77 € TTC.

Le montant maximal de travaux éligibles au FAVIL est de 42 975,17 € HT soit 51 570,20 € TTC

Le programme n'est pas figé et sera complété pour atteindre le montant maximal éligible aux subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 21 heures.

Au registre sont les signatures.